

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUILLET 2012**

L'an deux mille douze, le neuf juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 29 juin 2012

Étaient présents : MM Hauchecorne Bertrand, Courtois Didier, Lorin Bernard, Roy Stéphane, Genty Robert, Bureau Chantal, Rambaud Jérôme, Gabrion François, Vallon Guy, Dubrulle Hervé, Ménager Caroline

Étaient absents excusés :

- POINTEAU Alexandra qui a donné procuration à Bernard Lorin,
- HEROLD Valérie qui a donné procuration à Didier Courtois
- BENEL Martine qui a donné procuration à Chantal Bureau

Était absent : /

Secrétaire de séance : Jérôme Rambaud

Monsieur Hauchecorne évoque le décès le 24 juin dernier de Lucien Bazillaud 1^{er} adjoint de 1971 à 1983 et Maire de 1983 à 1995, il rappelle son engagement au service de la commune lors des 4 mandats. Monsieur Hauchecorne associe à se souvenir de Monsieur Jean Michel Guérin 1^{er} adjoint de l'époque décès le 30 juin dernier. Le conseil municipal observe une minute de silence

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

N°2012-39

TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES

Monsieur Dubrulle rappelle la décision du conseil de relever les tarifs périscolaires chaque année. Les derniers décrets sur les règles nutritionnelles imposent une quantité de produits bio dans les menus, ce qui augmente le prix du repas.

Une augmentation de 4 % est proposée, ce qui porte les nouveaux tarifs de cantine à :

	Quotient mensuel par part du foyer (CAF)	Cantine	Nouveaux tarifs
Tarif 1	< 198 €	1,04	1,08
Tarif 2	198 € à 264 €	1,14	1,19
Tarif 3	265 € à 331 €	1,25	1,30
Tarif 4	332 € à 398 €	1,35	1,41
Tarif 5	399 € à 465 €	1,46	1,51
Tarif 6	466 € à 532 €	1,56	1,62
Tarif 7	533 € à 599 €	1,66	1,73
Tarif 8	600 € à 666 €	1,77	1,84
Tarif 9	667 € à 733 €	1,87	1,95
Tarif 10	734 € à 800 €	1,98	2,06
Tarif 11	801 € à 1000 €	2,08	2,16
Tarif 12	1001 € à 1200 €	2,60	2,71
Tarif 13	> 1201 €	3,12	3,25

Les tarifs de la garderie sont augmentés de 3 % :

	Quotient mensuel par part du foyer (CAF)	Garderie		Garderie nouveaux tarifs	
		Matin et soir	Matin ou soir	Matin et soir	Matin ou soir
Tarif 1	< 198 €	1,04	0,70	1,07	0,72
Tarif 2	198 € à 264 €	1,14	0,76	1,18	0,78
Tarif 3	265 € à 331 €	1,25	0,83	1,29	0,86
Tarif 4	332 € à 398 €	1,35	0,91	1,39	0,93
Tarif 5	399 € à 465 €	1,46	0,97	1,50	1,00
Tarif 6	466 € à 532 €	1,56	1,04	1,61	1,07
Tarif 7	533 € à 599 €	1,66	1,11	1,71	1,15
Tarif 8	600 € à 666 €	1,77	1,18	1,82	1,21
Tarif 9	667 € à 733 €	1,87	1,25	1,93	1,29
Tarif 10	734 € à 800 €	1,98	1,32	2,04	1,36
Tarif 11	801 € à 1000 €	2,08	1,38	2,14	1,43
Tarif 12	1001 € à 1200 €	2,60	1,74	2,68	1,79
Tarif 13	> 1201 €	3,12	2,08	3,21	2,14

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les augmentations et les nouveaux tarifs, applicables à compter du 1^{er} septembre 2012.

N°2012-40	PRESENTATION DU PROJET RUE DES ECOLES ET CHEMIN DES ECOLIERS
------------------	---

Monsieur Hauchecorne présente le projet de Monsieur Striblen. La réfection de la rue des Ecoles s'effectuera par la création d'espaces verts, de stationnement, d'éclairage.

Le dossier de consultation des entreprises sera étudié lors du conseil municipal du 10 septembre.

Le lot espaces verts est estimé à 13 393.41 € ttc

Le lot vrd est estimé à 138 694.14 € ttc

La sécurité jusqu'à l'entrée de l'école est également étudiée. Une acquisition de deux bandes de terrain est proposée afin d'aménager une continuité du chemin des écoliers entre la Halle et l'entrée de l'école, d'une part, et d'élargir la rue des Ecoles afin d'y aménager un espace piéton d'autre part.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la réfection de la rue des Ecoles
- Autorise le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Général
- Autorise le Maire à demander des fonds parlementaires

Monsieur Hauchecorne explique que la société INCA a été sollicitée pour établir une programmation de la rénovation de l'éclairage public sur la commune et de préparer les dossiers d'appels d'offre.

Le devis à maîtrise d'ouvrage s'élève à 4 500 € ht

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le programme
- Autorise le Maire à demander une subvention auprès de la Région via le contrat régional du Pays Sologne Val Sud

N°2012-42

CONVENTION AVEC LA CCVA - GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur Hauchecorne rappelle le projet de la CCVA d'engager des travaux de réfection de la voirie rue de la Plaine Saint Fiacre et rue des Muïds entre la Croix Baleine et la rue du Cas Rouge. Il rappelle aussi le projet de la commune de compléter ces travaux entre le feu tricolore et la Croix Baleine.

Pour le faire il propose de laisser à la communauté de communes la maîtrise d'ouvrage de tous les travaux et de créer un groupement de commande dont le but est la coordination et le regroupement des achats de plusieurs demandeurs. Ceci permettra des effets d'économie d'échelle, et une mutualisation des procédures de passation des marchés.

Les frais de publication seront partagés entre les deux communes.

Une commission d'appel d'offres commune à la Ccva et à la commune est mise en place :

membre titulaire : Robert Genty

membre suppléant : Bernard Lorin

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la mise en place d'un groupement de commandes avec la communauté de communes du Val d'Ardoux
- Autorise le Maire Adjoint, Robert Genty, à signer la convention.

N°2012-43

AMENDES DE POLICE ET REDEVANCES DES MINES

Monsieur Hauchecorne informe le conseil municipal des aides départementales de voiries communales : redevance des mines et amendes de police.

Afin de percevoir les subventions allouées par le Conseil Général, le conseil doit présenter des projets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter :

- le produit de la redevance des mines (390.67 €), aux travaux de voirie rue des Muïds estimés à 10 000 €
- le produit des amendes de police (3065.04 €) pour les travaux d'aménagement de sécurité et d'un abri bus rue de la bedelle et l'aménagement du carrefour de la croix baleine estimés à 20 000 €.

N°2012-44

CONVENTION BOUYGUES TELECOM

Afin de permettre le développement et l'évolution des services, Bouygues Telecom a décidé de céder son pylone sis à Mareau aux Prés à sa filiale « France Pylones Servives ». L'avenant a pour objet de définir les modalités de substitution de la société « France pylones servcies » à l'actuel titulaire de la convention. Les autres conditions de la convention restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'agréer la société France pylones services en tant que concessionnaire des droits et obligations de Bouygues Telecom nés de la convention conclue entre la commune et Bouygues le 14/09/2004
- d'approuver l'avenant de transfert au profit de la société « France pylones services »
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces contractuelles s'y référant

N°2012-45

LOGICIEL GESTION CANTINE ET PERISCOLAIRE

Afin de contribuer à une fiabilisation accrue des données et d'en faciliter la gestion la caf propose une aide de 1500 €uros pour l'achat d'un logiciel facilitant la gestion des données d'activité. Une mise en concurrence a été effectuée auprès de société spécialisée dans les logiciels de gestion de cantine et périscolaire. La société 3D Ouest a été retenue.

Le montant du logiciel s'élève à 1 435.20 €ttc. Il permettra une gestion plus aisée des données et un paiement en ligne sera possible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de demander une aide de la caf
- de signer le devis de la société 3D Ouest

N°2012-46

CONVENTION CAF - HABILITATION INFORMATIQUE SITE « mon-enfant.fr »

La convention a pour objet de fixer les modalités d'habilitation informatique entre la caf et le fournisseur de données (mairie de mareau) pour que ce dernier mette en ligne sur le site www.mon-enfant.fr appartenant à la Cnaf, les informations portant sur la mise en ligne des modalités de fonctionnement des établissements et des disponibilités des places d'accueil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention
- d'autoriser le maire à signer ladite convention

N°2012-47

RESERVE NATURELLE

Par dérogation aux dispositions de l'article 15 du décret n°2006-1608 du 14 décembre 2006 portant création de la réserve naturelle nationale de Saint Mesmin, il est envisagé de réglementer l'accès à la descente à bateaux située au lieu-dit « Les Isles » à Mareau aux Prés. Ce projet prévoit, en accord avec le gestionnaire de la réserve, d'autoriser l'accès des véhicules à moteur à ce site, aux seules fins de mise à l'eau d'embarcations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- approuve le projet d'arrêté

N°2012-48

SALLE POLYVALENTE

Suite à des nouvelles estimations de travaux non prévus, Monsieur Gailledrat (Architecte) propose des avenants sur certain lot :

Lot 2 – Exéau – Forage captage : l'acte d'engagement est porté à 58 763 € ht (70 280.55 € ttc)

Lot 3 – Stima – Chauffage : l'acte d'engagement est porté à 118 260,22 € ht (141 439.22 € ttc)

De plus, la société Archambault a été mandatée pour une assistance au suivi des travaux pour un montant de 5 880 € ht (7 032.48 € ttc)

Une demande sera effectuée auprès Erdf afin d'installer un compteur tarif jaune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- approuve l'acte d'engagement de la société Exéau
- approuve l'acte d'engagement de la société Stima
- approuve le devis de la société Archambault

N°2012-49

C3M

Monsieur Hauchecorne présente les rapports du C3M (eau et assainissement).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les rapports du C3M

N°2012-50

EMPRUNT

Monsieur Hauchecorne rappelle la prudence de Guy Vallon et de lui-même dans le choix des emprunts proposés ces dernières années au conseil municipal, et se réjouit qu'aucun de ces emprunts ne soit dans le domaine de ce que l'on appelle « emprunt toxique », il précise que les emprunts à taux variable pris dans les années précédents ont des taux inférieurs à 2 %. Cependant en solidarité avec les autres collectivités il propose au conseil de prendre la délibération suivante :

Attendu que, ces dernières années, les banques ont incité un grand nombre de collectivités, d'établissements publics, d'organismes de logement social et d'associations à financer leurs investissements au moyen de prêts structurés construits sur des montages spéculatifs complexes dont le risque était supporté par les seuls emprunteurs ;

Attendu que l'augmentation des taux de ces prêts a sérieusement dégradé la situation financière des emprunteurs au point de voir l'Assemblée nationale mettre en place une commission d'enquête qui a révélé par un rapport en date du 6 décembre 2011 que l'ensemble des acteurs publics locaux (collectivités territoriales, établissements publics de santé et organismes du logement social) a souscrit pour 32,1 milliards d'euros de prêts structurés dont 18,8 milliards d'euros d'encours à risque et que les banques n'ont pas satisfait à leur obligation de conseil ;

Attendu qu'en plus des surcoûts occasionnés par ces prêts structurés à risque qui impactent brutalement leurs souscripteurs, les acteurs publics se trouvent confrontés à la raréfaction du crédit, étant donné que Dexia, premier prêteur de l'économie locale en France, est dans l'incapacité de consentir le moindre financement du fait de son démantèlement en cours, démantèlement très coûteux pour les Etats français et belge, et que la plupart des autres banques, qui suivaient Dexia dans ses pratiques irresponsables, viennent de décider de se retirer brutalement du marché des acteurs publics en avançant l'argument que les normes prudentielles de Bâle III font peser davantage de contraintes ;

Attendu que les collectivités locales assurent plus de 70 % de l'investissement public, un crédit plus rare et plus cher ne ferait qu'amplifier le mouvement de récession qui touche notre pays tout en privant la population des services qu'elle est en droit d'attendre ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Affirme publiquement que sa politique d'endettement est mise exclusivement au service de l'amélioration des conditions de vie de tous ses concitoyens et rejette toute forme d'endettement à caractère spéculatif ;

Décide de ne contracter que des prêts classiques à taux fixe ou à taux révisable, avec des marges et des conditions de sortie correctes ;

Demande solennellement aux autorités de l'Etat de mettre en demeure les banques de transformer les prêts « toxiques » en prêts classiques, sans surcoût, sans soulte, sans allongement de durée et sans clause léonine ou abusive, les banques devant supporter la totalité des surcoûts que leurs produits ont générés pour les emprunteurs ;

Demande à l'Etat de mettre en place un véritable service public de financement des collectivités locales ;

Adopte le label « Collectivité pour un audit citoyen » initié par le Collectif pour un audit citoyen de la dette publique, dont il approuve la démarche, pour lancer un vaste débat public sur la question.

N°2012-51

VENTE DE TERRAIN

Monsieur Hauchecorne rappelle que le conseil général s'est porté acquéreur de bandes de terrain situés sur les bords de Loire dans le cadre de l'aménagement de la Loire à Vélo, et que le conseil municipal avait donné son accord.

Le conseil municipal donne son accord afin que Didier Courtois, Maire Adjoint, signe l'acte de vente

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Genty indique qu'un arbre dans la cour de l'école élémentaire doit être abattu car il est creux et donc dangereux. Une nouvelle plantation sera effectuée.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 10

Prochain conseil :

10 septembre 2012 – 18 h 30

22 octobre 2012 – 18 h 30

NOM	Signature	NOM	Signature
B. HAUCHECORNE		V. HEROLD	Absente excusée a donné procuration à Didier Courtois
D. COURTOIS		B. LORIN	
R. GENTY		C. MENAGER	
C. BUREAU		A. POINTEAU	Absente excusée a donné procuration à Bernard Lorin
H. DUBRULLE		J. RAMBAUD	
M. BENEL	Absente excusée a donné procuration à Chantal Bureau	S. ROY	
M. FOLIARD		G. VALLON	

F. GABRION	
------------	--
